



DÉCISION

Décision concernant la délégation de l'exercice du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat du bien immobilier bâti situé secteur de la Font Pinot à Limoges (Haute-Vienne)

1 DOCUMENT - Publié le 22 Avril 2024



DEC_PATRI_25101_DROIT_PRIORITE_VENTE_FONT_PINOT.pdf
(.pdf, 214,5 Ko)



TÉLÉCHARGER